

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

Séance du 2 juin 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2020/030

Présents : Denis FEGNE / Gisèle VINCENT / Philippe SOULE-PERE / Régine TOSON / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Alexandre ARRIZABALAGA / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Dominique GAYE / Serge ALMENDRO / Ingrid SAEZ-BOUTARFA / Bruno CAZERES / Laëtitia CAZABAN / Michel DUHAMEL / Caroline ECORCHON / Bernard LHOSSEIN / Hélène FRANCES / Jean-Christophe MADELAINE / Sandrine TREBUCQ / Jean-Baptiste MARTINEZ

Absents excusés :

Absents non excusés

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES


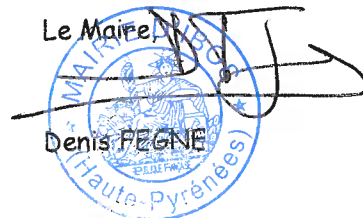
AVENANT CANTINE ELIOR

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la société Elior a proposé un service différent pour la reprise des écoles à compter du 2 juin 2020. Il n'est pas possible pour eux de fournir des repas tels que prévus dans le contrat (à savoir 100 % bio et/ou local et/ou labellisés).

Les repas seront fournis au prix du tarif pour les élémentaires même s'il s'agit de repas pour les maternelles.

Cette période transitoire prendra fin lorsque la société Elior sera à nouveau en mesure de fournir les aliments 100 % bio et/ou locaux et/ou labellisés).

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer un avenant pour une période temporaire avec la société Elior.

Le Maire, 

Denis FEGNE

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le **22 JUIN 2020**
de la publication le **22 JUIN 2020**

IBOS,
Le **22 JUIN 2020**
Le Maire,

Denis FEGNE





PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
22 JUIN 2020
ARRIVEE